



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 mai 2025

N°38/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du Cube à Morges.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

82 sont présents au moment de l'appel.

18 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BALLY Marc, BASTIAN Estelle, BRUHWILER Lucas, CLAVADESTSCHER, DESPOND Alexandre, DUC Vincent, ELSIG Céline, FEHLMANN Sacha, GANNA Alexandre, KALMS Rosella, MONNEY Bastien, SOUSA Antonio, TONDA Pierre, VELINI Maria Grazia, VILLAYERDE Jordi, WYSS Rita.

Conseillers arrivés après l'appel : SAARBACH William, REYNOLDS Michel.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 ;
- Préavis N° 13/5.25 – Politique de l'activité physique et du sport : présentation du Plan directeur et Plan d'actions 2025-2030, création d'un poste de chargé·e de projet Activité physique et sport populaire, réponse au postulat « Équité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » ;
- Préavis N° 15/5.25 – Demande d'un crédit de CHF 226'000.00 TTC pour pérenniser la modification du carrefour de la place Charles-Dufour ;
- Rapport de la Municipalité N° 14/5.25 concernant les demandes d'autorisations générales ;
- Rapport de commission N° 2/2.25 – Demande d'un crédit de CHF 650'000.00 TTC pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour l'aménagement de la parcelle N° 4166 du lieu-dit Prairie-Nord ;
- Rapport de commission N° 7/5.25 – Rapport - Réponse à la motion de Mme Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges » ;
- Rapport de commission N° 9/5.25 – Demande d'un crédit de CHF 496'900.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, des installations d'éclairage public et de la réfection de la chaussée au chemin des Philosophes, suite à une fuite d'eau, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit.

Mme la Présidente Floriane WYSS apporte une précision concernant les présidences des commissions qui ont été inversées dans la version papier de l'ordre du jour. La commission relative au préavis N° 13/5.25 sera présidée par le groupe PSIG et celle concernant le préavis N° 15/5.25 par le groupe des Vert·e·s. La version en ligne de l'ordre du jour est correcte.

Elle relève également une coquille au point 6 « Rapports de commission », la bonne numérotation du premier rapport est le N° 2/5.25 et non 2/2.25.

Au point 9 « Initiatives des membres du Conseil communal », une interpellation du groupe PLR « Résilience du réseau électrique » lui est parvenue et sera développée.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 avril 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité moins huit abstentions.

2. Communications du Bureau

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce que le Bureau n'a aucune communication particulière à transmettre au Conseil.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq communications et excuse l'absence de M. le Municipal David GUARNA pour raison de santé. Elle lit la première communication qui est la suivante :

- **Avant-projet de loi sur les communes (LC)**

« En date du 3 février 2025, l'Etat de Vaud a mis en consultation un avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes.

La Municipalité a décidé de prendre position sur cet avant-projet, au vu des nombreuses et importantes conséquences qu'engendrerait cette révision de la Loi sur les communes de notre canton.

En préambule, la Municipalité partage les constats faits par le Canton à savoir :

- la complexité des tâches auxquelles les communes devront faire face est toujours plus importante ;
- et que pour relever ces nouveaux défis, elles devront être suffisamment fortes et structurées et disposer des outils nécessaires.

De manière générale, l'avant-projet comporte de bonnes choses mais certains éléments ne sont, soit pas aboutis, soit manquants.

Ainsi, la Municipalité de Morges fait sienne la prise de position du groupe des Villes de l'UCV et y a ajouté quelques éléments supplémentaires sur la digitalisation, la délégation de pouvoirs, les attributions du·de la Syndic·que, le rapport entre le Conseil et la Municipalité et la surveillance du Préfet.

Vous trouverez ces documents sur la plateforme Extranet sous Informations communales Communications diverses.

- **Piscine du Parc : informations sur les travaux et la saison 2025**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit le texte suivant :

« Par la présente, la Municipalité souhaite communiquer plusieurs éléments concernant la piscine du Parc, tout en répondant aux questions posées par Mme la Conseillère communale Annabelle Amsler lors de la séance du 2 avril 2025.

La Municipalité a le plaisir de vous informer que la quasi-totalité des travaux liés au préavis N° 27/9.22 est désormais réalisée. Seuls les aménagements permettant de rendre le parc, le mur de grimpe, les tables de ping-pong ainsi que les jeux d'eau accessibles à toutes et tous en dehors de la saison estivale devront encore être finalisés après la saison 2025.

Comme communiqué à votre Conseil en mai 2024, les travaux d'aménagement des jeux d'eau avaient pris un peu de retard dû aux procédures cantonales liées à la délivrance du permis de construire ainsi qu'aux conditions météorologiques particulièrement humides impactant la réalisation des éléments en béton.

Durant la saison 2025, les vestiaires et sanitaires seront intégralement accessibles dès l'ouverture de la piscine, tout comme les autres installations. Pour information, les anciens WC situés sous le restaurant ont été rénovés et adaptés, afin d'améliorer le confort des personnes à mobilité réduite et compléter la mise en conformité de l'accessibilité aux installations de la piscine.

De plus, un nouveau portique d'accès situé à la hauteur du restaurant permettra aux personnes possédant un abonnement ou une carte multi-entrées d'entrer dans l'infrastructure sans passer par l'entrée principale, réduisant ainsi les files d'attente. Les joints des carrelages du fond du bassin non-nageur ont également été entièrement refaits ce printemps.

En réponse à Madame Amsler, la pataugeoire a en effet été supprimée, celle-ci ne répondant plus aux normes légales de sécurité. Un nouveau jeu d'eau composé de plusieurs espaces distincts dont un dédié aux tous petits a été spécialement aménagé à distance des bassins afin de supprimer le risque de noyade constaté dû à la trop grande proximité de l'ancienne pataugeoire avec le bassin non-nageur. La Direction Bâtiments, sports et domaines accordera une attention particulière à la situation durant la saison 2025 afin de dresser un bilan de l'utilisation du site dans sa nouvelle configuration. Si toutefois ces aménagements ne devaient pas répondre aux attentes des familles, d'autres solutions pourraient alors être étudiées.

La piscine ouvrira ses portes le samedi 17 mai et fermera le lundi du Jeûne 22 septembre 2025. La phase de test de la saison passée ayant été concluante, les horaires élargis seront reconduits, comprenant une ouverture du bassin olympique à 7 h 30, les mercredi et vendredi, ainsi qu'une prolongation le samedi jusqu'à 21 h en saison estivale. Inchangés depuis 2014, les tarifs seront également adaptés conséquemment aux horaires élargis ainsi qu'aux travaux effectués ces deux dernières années permettant désormais de garantir une température minimale de l'eau à 23 degrés de mai à septembre. La Municipalité a choisi d'uniformiser ses tarifs conformément à ceux appliqués dans les autres piscines de la région. Dès 2025, le tarif adulte sera donc fixé à CHF 6.00 et la tarif enfant à CHF 3.00.

Finalement, un nouvel exploitant sera aux commandes du restaurant rebaptisé Lido du Léman dès l'ouverture de la piscine. Le chef Sandro d'Agostino, proposera une cuisine basée sur les produits locaux et de saison comprenant une large sélection de plats italiens à déguster seul ou à plusieurs.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la piscine : piscinemorges.ch

- **Mise à l'enquête publique pour l'assainissement et la transformation de l'ancien Collège de Pré-Maudry en unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit le texte suivant :

« La Municipalité vous informe de la prochaine mise à l'enquête publique du projet de transformation de l'ancien Collège de Pré-Maudry en unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du préavis d'études N° 1/2.23 'Demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subventions non déduites'. L'objectif est de procéder à l'assainissement énergétique de ce bâtiment, propriété de la Ville de Morges depuis 1967, qui n'a connu jusqu'ici que des travaux d'entretien courant. Ce projet comprend notamment :

- La réfection complète des façades et des vitrages ;
- L'isolation par l'intérieur afin de maintenir la substance architecturale de ce bâtiment en note 3 (objet d'intérêt local) selon le recensement architectural du canton de Vaud ;
- La réfection complète de la toiture/cour conçue comme un espace accueillant combinant surfaces végétalisées et minérales ;
- Toutes les transformations intérieures pour la création de l'UAPE qui permettra de relocaliser sous un même toit les structures existantes de la Para'l'aile (45 places) et de l'antenne de Vertou (24 places) ainsi que d'étendre l'offre de 21 places supplémentaires. Cette nouvelle structure permettra d'accueillir quotidiennement 90 enfants de la 1p à la 8p dès la rentrée 2026.

Ce projet s'inscrit dans le programme de législature 2021-2026 à travers deux de ses mesures : 'rénover et assainir le parc bâti' et 'renforcer l'accueil de l'enfance et de la jeunesse'.

Il prévoit en outre la création d'un préau couvert, équipé de panneaux photovoltaïques. Cette partie du projet, actuellement encore à l'étude afin de garantir une intégration harmonieuse dans le paysage, fera l'objet d'une enquête complémentaire ultérieure.

L'enveloppe budgétaire pour cet objet de CHF 3'000'000.00 TTC a été réévaluée à la lumière des dernières études. Une augmentation prévisionnelle de CHF 330'000.00 TTC se justifie par :

- une hausse générale des coûts de la construction de 11% depuis le chiffrage initial ;
- la nécessité après investigations complémentaires de procéder au remplacement intégral des conduites souterraines, prévu initialement de manière partielle ;
- le traitement du béton existant, affecté par une carbonatation avancée en vue de garantir sa durabilité pour les 50 prochaines années.

Grâce aux économies substantielles réalisées sur les travaux du Collège de la Burtignière, notamment par la conduite interne des phases de projet et de réalisation des travaux par l'office des bâtiments, cette augmentation prévisionnelle pourra être absorbée sans dépassement du montant global accordé pour ce préavis cadre de CHF 16'950'000.00 TTC.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la Direction urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, dans le courant du mois de mai, durant les heures d'ouverture des guichets. Il sera également disponible sur le site internet de la Ville.

Mme la Municipale Laure JATON, en remplacement de M. David GUARNA, excusé ce soir, présente les comptes 2024.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Yvan CHRISTINET revient sur un sujet dont il a été question dans la présentation des comptes, soit les dégâts provoqués par la crue de la Morges le 25 juin 2024. En net, la commune a quasiment dû investir CHF 400'000.00. Il se demande donc où en est le projet de renaturation de la Morges et si cela aurait pu éviter ces dépenses-là. Il trouve dommage que ces CHF 400'000.00 n'aient pas pu être investis plutôt dans la renaturation de la Morges au lieu de traiter un cas sur lequel nous n'avons pas suffisamment de prise.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT, en réponse à M. Christinet, annonce qu'un préavis relatif à la renaturation de la Morges sera déposé fin 2025 voire début 2026. L'étude est en cours. Le Canton estime qu'une crue de l'ampleur de celle qui a été vécue le 25 juin 2024 se produit environ tous les 300 ans. Même si des mesures avaient été prises, cette crue n'aurait pas pu être évitée tant son caractère était exceptionnel.

M. Nicolas HEREDIA demande si l'augmentation des tarifs d'entrée à la piscine sont valables pour tout le monde, y compris les étudiants, bénéficiaires de rentes AVS, AI, etc.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI répond que l'augmentation sera appliquée à tous les utilisateurs car elle a été réfléchie de manière proportionnelle pour toutes les catégories de personnes.

Mme Annabelle AMSLER remercie la Municipalité pour ses réponses concernant la piscine.

M. Jean-Pierre MORISETTI remercie également la Municipalité pour les réponses sur la piscine et demande si le restaurant va pouvoir être ouvert à l'année.

Mme Laetitia MORANDI répond par la négative. Le restaurant ne sera pas ouvert toutes saisons car il n'est ni isolé ni chauffé donc difficilement exploitable l'hiver. Elle précise encore que le bâtiment du restaurant de la piscine est inclus dans le Plan directeur d'assainissement des bâtiments mais pas dans le premier crédit-cadre d'assainissement.

M. Jean-Pierre MORISETTI la remercie pour sa réponse.

4. Communications des associations intercommunales

M. Stéphane DEWARRAT informe que le Conseil intercommunal de l'ASIME est convoqué le mercredi 21 mai 2025 à 20h00 à la salle communale de Chigny.

5. Préavis de la Municipalité

N° 13/5.25 Politique de l'activité physique et du sport : présentation du Plan directeur et Plan d'actions 2025-2030, création d'un poste de chargé-e de projet Activité physique et sport populaire, réponse au postulat « Équité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » – 1^{re} séance de commission : mardi 13 mai 2025 à 18 h 30, salle Léman, Riond-Bosson 14. **Présidence PSIG.**

Les commissaires sont :

- Frédéric EGGENBERGER
- Camille ROBERT
- Pascal GEMPERLI
- Emilie BOVET
- Gaël CORONEL
- Clément BOURGEOIS
- Jonathan SCHOPFER

N° 15/5.25 Demande d'un crédit de CHF 226'000.00 TTC pour pérenniser la modification du carrefour de la place Charles-Dufour – 1^{re} séance de commission : lundi 19 mai 2025 à 18 h 30, salle Henri Perregaux, Hôtel-de-Ville. **Présidence VER.**

Les commissaires sont :

- Maria Grazia VELINI
- Sarah ETTER
- Sylvie FAY
- Logan ROMANENS
- Maurice JATON
- Pascal MARTIN
- Alexandre GANNA

6. Rapports de commission

- **N° 2/5.25** Demande d'un crédit de CHF 650'000.00 TTC pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour l'aménagement de la parcelle N°4166 du lieu-dit Prairie-Nord

M. Matthias BLUME, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Jonathan SCHOPFER, au nom du groupe UDC, recommande de soutenir les conclusions du préavis municipal. Cependant, il attire l'attention du futur créateur du projet et de la Municipalité sur le point 3.6. Le groupe UDC souhaite ardemment que le bâtiment de la Fraternité ne soit pas démoli sans qu'aucun projet alternatif ne soit prévu ou remplacé ou le déplacer sur une autre parcelle. Ce site, protégé par la verdure et des grillages, est également un lieu où la population peut louer un espace à bas prix et proche de la population du nord-ouest morgien.

M. Nicolas HEREDIA indique que le groupe PSIG salue les investissements qui sont conséquents mais nécessaires de même que la volonté de construire un établissement scolaire, une bibliothèque scolaire, de développer l'accueil para- et préscolaire ainsi que la construction d'une salle triple de gymnastique. Le groupe PSIG se réjouit qu'il y ait une vision municipale concernant le futur ex-collège du Petit Dézaley. Toutefois, le groupe est sceptique au sujet de la piscine. Au-delà de la localisation, il ne croit pas que ce projet d'une piscine de 25 mètres puisse répondre à la fois aux besoins scolaires, des clubs et de la population. Le

risque en voulant dire 'oui' à tout le monde est de ne donner satisfaction à personne. À ce stade, le projet de piscine semble totalement sous-dimensionné au vu de la demande de la population morgienne. On peut objectivement se demander comment les écolier·ère·s, les sportifs et sportives de Morges Natation et les nageur·se·s du dimanche pourront décemment profiter des bassins. On semble se diriger vers un créneau de 6h00 à 7h00 le lundi matin pour faire quelques longueurs. Cela fait au moins deux générations que les Morgiennes et les Morgiens demandent une piscine couverte. Il est donc nécessaire d'avoir un projet à la hauteur des attentes et en l'état, ce n'est pas le chemin qui est pris. En résumé, le groupe PSIG soutiendra le préavis car dans l'ensemble les investissements sont nécessaires et il convient d'aller de l'avant avec des études approfondies, mais le groupe n'acceptera pas une piscine couverte au rabais, d'autres solutions doivent être trouvées.

M. Stéphane DEWARRAT souhaite relever quelques chiffres du rapport de gestion de l'ASIME. Les écoliers de l'ASIME, c'est 41% des jeunes qui sont dans les écoles morgiennes et de la couronne et la population c'est 34.8%. Au niveau financement, il pense que c'est important que la commune de Morges aille vers les communes avoisinantes afin que le financement de l'infrastructure de la piscine puisse se faire aussi au travers des autres communes d'une manière ou d'une autre.

La discussion doit être ouverte afin, comme l'a soulevé M. Heredia, qu'une piscine plus grande que celles de St-Prex ou Cossonay, qui sont mentionnées dans le rapport, puisse voir le jour. S'il prend l'exemple de St-Prex qui a construit seul son projet de piscine, ce n'est pas facile.. Alors que du côté de Cossonay, 17 communes se sont réunies pour créer une piscine de la même dimension que celle de St-Prex. Une association intercommunale a été mise en place et ce sont environ 17'000 habitants qui sont concernés, soit un peu moins que la population de Morges pour un bassin de 25 mètres, 5 lignes et un bassin non nageur.

Il rend attentif au fait que la population de l'ASIME va encore croître, actuellement elle est à 21'000, donc on peut viser plus haut que le 25 mètres, 5 lignes qui est à Cossonay et à St-Prex. Il pense que les clubs concernés n'ont pas vraiment été bien entendus et que la création d'une plus grande structure mérite réflexion.

Le bassin du Petit-Dézaley a été créé il y a plus de 50 ans et c'est la seule piscine couverte qui existe à Morges actuellement. Le projet à la Prairie est-il prévu pour 30, 40 ou 50 ans ?

Entre-temps, il y a eu une piscine à l'hôpital de la Côte qui a disparu.

Il salue le travail de la Municipalité mis en place depuis quelques années concernant une association avec St-Prex pour le prix des abonnements qui permet d'accéder à St-Prex ou à Morges avec le même abonnement et il invite à la réflexion régionale allant de l'ouest de la Venoge à l'est de l'Aubonne pour des tarifs cohérents pouvant satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs.

M. Pascal GEMPERLI au nom du groupe des Vert·e·s rejoint l'avis qu'il faut aller plus loin que ce qui est proposé dans ce rapport concernant la piscine.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 2/2.25 ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(76 OUI 1 NON et 5 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 650'000.00 pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour l'aménagement de la parcelle N° 4166 du lieu-dit Prairie-Nord ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. de prendre acte de l'amortissement du montant de CHF 650'000.00 sur une période de 5 ans, dès l'aboutissement des études financées par le crédit.

- **N° 7/5.25 Rapport - Réponse à la motion de Mme Aude Jardin et consorts
« Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges »**

Mme Catherine HODEL, présidente-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Aude JARDIN remercie les membres de la commission pour le sérieux et l'écoute dont ils ont fait preuve ainsi que la Municipalité pour tout ce qu'elle met en place. Par ailleurs, elle souhaite insister sur l'importance de cet objet et rappelle que le terme « personne à mobilité réduite » n'est pas réservé aux personnes en fauteuils roulants mais englobe également les personnes malvoyantes, avec des difficultés de vue, d'ouïe ou de déplacement, soit les personnes âgées et même les mamans avec des poussettes.

Elle insiste sur l'importance de la mise en place de ces dispositifs et regrette que ce soit parfois si fastidieux. Il a par exemple fallu trois mois pour pouvoir utiliser en toute sécurité un monte-personne à la Maison des Associations, de même que le vestiaire dédié aux personnes handicapées de la Piscine du Parc a posé quelques problématiques l'année passée.

Dernièrement, l'installation du lift qui a été posé par une entreprise mandatée n'a pas été faite correctement et ce sont les employés de la Ville qui doivent réparer les malfaçons, ce n'est jamais simple.

Elle tient à remercier les employés de la Ville qui mettent énormément de bonne volonté pour faciliter cette inclusion.

Elle regrette qu'un expert ne soit pas engagé, comme cela a été le cas pour la coordination des manifestations ou comme cela est demandé pour le sport. On voit que l'on peut investir dans des postes à 80% pour nous expliquer comment faire du sport et elle s'interroge sur ce choix plutôt que l'expertise de ce domaine très complexe.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N°7/2.25 ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(82 OUI et 1 abstention)

1. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion de Mme Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges ».

- **N° 9/5.25 Demande d'un crédit de CHF 496'900.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, des installations d'éclairage public et de la réfection de la chaussée au chemin des Philosophes, suite à une fuite d'eau, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit.**

M. Jonathan SCHOPFER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Bertrand GILLIARD se dit perplexe car à la question « Est-ce que la pose de la fibre optique est prévue ? », il a été répondu « La fibre est installée par des sociétés privées et n'est pas du ressort de la commune. ». Il espère que la commune ne prend pas le silence des éventuels concernés au pied de la lettre. Il rappelle ce qu'il s'est passé au chemin de la Plantaz soit que celui-ci a été complètement ouvert pour des questions de conduites d'eau, que les potentiels utilisateurs de fibre optique n'ont pas réagi lorsque la commune a demandé s'ils avaient un intérêt à poser des conduites et que moins d'une année après, la rue a été réouverte pour poser des conduites pour fibre optique.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N°9/4.25 ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

(79 OUI et 3 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 496'900.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz ainsi que des infrastructures d'éclairage public au chemin des Philosophes, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

7. Postulat Vincent Cornut « Rétablissement des camps scolaires à Morges » – Analyse de recevabilité du Bureau et détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce que dans sa séance du 30 avril, le Bureau a conclu à l'irrecevabilité du postulat car ce qui est demandé n'est pas de compétence communale mais de l'ASIME. Elle passe la parole à la Municipalité pour sa détermination.

Mme la Syndique Mélanie WYSS informe que la Municipalité partage l'avis du Bureau et considère que ce postulat est irrecevable.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la Municipalité a également conclu à l'irrecevabilité du postulat. Comme le prévoit la Loi sur les communes, le Conseil doit statuer sur la recevabilité du texte déposé. Elle rappelle que conformément à l'article 68 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, son auteur a la possibilité de retirer son texte jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération qui, si le texte est déclaré recevable par le délibérant, est l'étape suivante. Elle précise enfin que si le Conseil décide de conclure à la recevabilité du postulat et que celui-ci est pris en considération, soit renvoyé à la Municipalité, cette dernière, puisqu'elle a conclu à l'irrecevabilité du texte, sera chargée de rédiger un rapport d'irrecevabilité et la proposition sera classée sans suite. Autrement dit, il ne sera pas répondu au postulat qui, comme mentionné à son auteur et communiqué aux groupes via leurs représentants au Bureau, devrait plutôt être déposé au Conseil intercommunal de l'ASIME.

Avant d'ouvrir la discussion générale sur la recevabilité du postulat, il est demandé si son auteur, Monsieur Vincent CORNUT, souhaite s'exprimer.

M. Vincent CORNUT s'exprime en ces termes :

« J'ai été surpris d'apprendre que mon postulat n'était selon la Municipalité pas recevable, je pense au contraire qu'il a toute sa place dans ce Conseil.

Ce postulat invite simplement la Municipalité à étudier deux pistes concrètes pour sortir de la crise que traverse les camps scolaires morgiens. Il rappelle que selon l'article 146, alinéa 1, lettre C de la Constitution vaudoise, le Conseil communal est compétent pour se prononcer sur les collaborations intercommunales, ce postulat est donc recevable au regard du droit cantonal.

Aussi la décision de supprimer la quasi-totalité des camps concerne 2800 enfants dont plus de 2000 Morgiens, sur les 27'000 habitants. Soit plus de 10% de la population totale des communes de l'ASIME. Cette décision a été appliquée sans coordination entre communes et sans décision formelle dans ce Conseil. De plus, la Municipalité dispose de deux représentants officiels au sein du Comité directeur de l'ASIME et contribue à près de 60% du budget de cette structure intercommunale à raison de 1.2 millions sur les 2 millions en 2023.

Elle a donc un droit de regard, un rôle d'initiative, et une responsabilité politique. Elle peut et doit intervenir pour débloquer une situation, comme maintenant, soutenir une relance ou initier un mécanisme de financement concerté.

Pour finir, ce même postulat a déjà été accepté à Echichens, et il est en cours de dépôt dans la majorité des communes membres de l'ASIME. Ce n'est donc pas un caprice local mais un mouvement collectif de défense d'un bien commun éducatif.

Ce que je vous demande aujourd'hui, chers collègues, ce n'est pas d'approuver une dépense ou d'avaliser un projet figé, ce que je vous demande c'est d'écouter une évidence, de faire un geste pour permettre à nos enfants de vivre une expérience qui est depuis plus de 50 ans, l'une des, si ce n'est pas la plus belle tradition scolaire morgienne.

Les camps scolaires morgiens ne sont pas un récent caprice pédagogique, ni une nouvelle lubie de quelques enseignants rêveurs. Non, ce sont des décennies d'histoire, des milliers de souvenirs, de rire, d'activités culturelles et sportives, de liens créés, de dépassement de soi et de moments uniques vécus qui changent une classe et des enfants pour toujours. Ce sont ces jours hors du temps où une classe devient une véritable équipe et où l'enfant découvre en lui de véritables forces et des capacités encore insoupçonnées.

Ce camp c'est un pan entier de notre patrimoine éducatif local, construit patiemment par les équipes enseignantes et les autorités de cette Ville. Une institution à part entière, admirée et enviée par d'autres communes, et aujourd'hui, suspendue. Et pourquoi ? Pour un motif qui frôle l'absurde, la prise en charge des coûts liés aux accompagnants. Je prends le temps de faire un petit calcul. Un accompagnant coûte environ CHF 400.00 par semaine et par classe. Chaque année environ 50 classes des communes de l'ASIME partent en camp au camp Marcel Barbey. Donc cela fait CHF 20'000.00. A ceci, il ne faut pas oublier que les classes de 7P et 8P ont besoin d'un seul accompagnant pour deux classes, ce qui réduit les coûts d'environ CHF 3'000.00. Cela nous donne donc approximativement bien sûr, un total d'environ CHF 17'000.00 par année. Et maintenant, si l'on répartit cette somme sur les communes membres de l'ASIME cela revient à une médiane d'environ CHF 1'700.00 par année et par commune. Voilà donc la raison de la suppression des camps, l'engrenage manquant, moins de CHF 20'000.00 à se répartir entre 10 communes pour faire vivre des camps à plus de 2'800 élèves.

Alors oui on peut chipoter, oui on peut renvoyer la balle à l'ASIME, au Canton, aux enseignants, aux directions scolaires, on peut se réfugier derrière les procédures et le protocole ou alors on peut faire preuve de bon sens et d'un peu de courage politique. Refuser ce postulat c'est dire non à la recherche concrète, raisonnable, financièrement dérisoire, humainement fondamentale et oh combien espérée par nos enfants. On a ici l'opportunité de montrer l'exemple et de montrer à quelles valeurs Morges se rattache. Alors je vous pose la question à vous membres du Conseil et à la Municipalité également, êtes-vous vraiment prêts à laisser tomber cette institution, ce pan de l'identité morgienne vieux de plus d'un demi-siècle, aussi facilement et avec aussi peu de considération ? Je vous laisse vous poser la question et vous demander, en conscience, quelle est l'option la plus juste, la plus raisonnable et la plus humaine selon vous.

Alors merci de voter en faveur de la recevabilité de ce postulat et merci de votre attention. »

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que vu que M. Vincent Cornut a développé le contenu de son postulat et que la Municipalité s'est déterminée uniquement sur la recevabilité, la Municipalité maintient son opinion par rapport à l'organisation et aux compétences et elle encourage les représentants et les délégués de la Ville de Morges qui siègent au sein du Conseil intercommunal de l'ASIME à déposer le postulat au sein de l'organe compétent. La recevabilité du postulat et son traitement sur le fond sont deux choses qui doivent être traitées séparément.

Mme la Présidente Floriane WYSS rejoint les propos de Mme la Syndique et invite M. Vincent Cornut à déposer son postulat auprès de l'ASIME. Elle s'est renseignée auprès du service juridique cantonal des affaires communales qui lui a confirmé que, dans ce cas, l'organe compétent est l'ASIME. Le Conseil communal a la compétence de statuer sur la recevabilité et la Municipalité fera un rapport d'irrecevabilité cas échéant.

M. Jean-Bernard THULER, pour siéger au Conseil intercommunal de la PRM, constate que Morges paie beaucoup mais a peu d'écoute dans ses conseils, puisque les petites communes se donnent la possibilité de contrer les décisions de la Ville de Morges. Il cite le proverbe qui

dit « dans le doute, exprime-toi » et invite le Conseil à donner un message très clair à la population. Si ce postulat peut être juridiquement discuté, il doit être soutenu par une grande majorité du Conseil.

M. Jean-Pierre MORISETTI soutient cette démarche, c'est un message fort qui va être publié et discuté et cela donnera un signal suffisamment important à l'ASIME lorsque le postulat, même s'il est irrecevable, sera déposé dans sa session à elle.

M. Stéphane DEWARRAT demande à la Présidente sur quel règlement elle se base pour prononcer l'irrecevabilité du postulat.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond qu'elle se base sur l'article 32 de la Loi sur les communes, alinéa 4, lettre f, où il est stipulé que « La proposition [ici, le postulat] n'est notamment pas recevable lorsque : » [...] « elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée ».

M. Stéphane DEWARRAT se range ce soir du côté des 150 élèves morgiens et des 110 élèves non morgiens des communes de l'ASIME qui n'ont pas eu de camp scolaire cette année. Cela fait quand même 260 personnes, il y a eu un article dans le 24heures il y a quelques semaines en arrière qui mentionnait que l'année dernière, 51 classes de l'ASIME sont parties contre 38 cette année. Ce n'est pas la mort du centre Marcel Barbey qui est annoncée, mais aujourd'hui une classe sur trois ne va pas en camp à Marcel Barbey, ni ailleurs. Quelques enseignants ont trouvé une solution de remplacement, vu que les réservations à Marcel Barbey étaient complètes.

Il soutient donc ce postulat qui démontre les blocages actuels au niveau de l'ASIME. Les communes de Morges en tant que membres de l'association se doivent de demander à l'ASIME de corriger la situation, ou de trouver des solutions et le financement nécessaires à la réalisation de ces camps scolaires. Que ce soit la commune qui finance les défraiements d'accompagnants ou l'ASIME, au final c'est le contribuable qui paie ses impôts. Aujourd'hui, une des solutions proposées par la Direction scolaire pour les classes de 5P est d'envoyer un enseignant de plus qui doit lui-même être remplacé dans son établissement car c'est le Canton qui paie, mais finalement c'est toujours le contribuable. Cela coûte certainement bien plus cher ainsi que de défrayer des étudiants ou autres bénévoles tels que cela s'est passé les années précédentes.

Des enseignants avaient trouvé quelqu'un mais sans prise en charge de quelques menus frais, ces volontaires ne pouvaient prendre leur temps à disposition uniquement sur leurs vacances. Dans certaines écoles de la région ces camps sont organisés chaque année, chez nous, pour le cycle primaire, c'est tous les deux ans.

Une enseignante de la région lausannoise lui disait que pour son établissement, c'était un devoir que d'emmener les enfants en camp et que si un enseignant ne pouvait pas partir, une solution était toujours trouvée pour que le camp soit organisé. Il soutiendra ainsi la recevabilité et la prise en considération du postulat de M. Vincent Cornut.

Mme la Présidente Floriane WYSS rappelle que la discussion a pour le moment lieu sur la recevabilité du postulat et que celle sur le fond se déroulera dans un deuxième temps.

M. Pascal GEMPERLI est perturbé par ce débat. C'est du juridique formel pour un problème pratique et politique. Dire que le postulat n'est pas recevable revient à dire que la Municipalité ne peut pas intervenir, donner des idées, inspirer ou agir dans les associations intercommunales. Il pense qu'au contraire la Municipalité peut porter des idées et proposer

des choses. Il ne lui est pas demandé de se substituer à l'ASIME ou de décider à sa place mais de mobiliser, donner des idées ou d'amener des discussions.

M. Vincent CORNUT rebondit sur les propos de M. Gemperli en disant que ce postulat ne contourne pas l'ASIME, mais qu'il la soutient. Ce postulat montre que nous prenons nos responsabilités d'élus et que nous voulons que notre commune s'engage. Si toutes les communes attendent que l'ASIME agisse seule alors rien ne se passe et c'est justement parce que ce dossier piétine que ce postulat est nécessaire. Le temps passe. Une année s'est déjà écoulée depuis sa première intervention sur ce sujet et les élèves ne sont pas partis en camp. Ce postulat n'est ni excessif ni inadapté, c'est un signal raisonnable, fort et proportionné à l'importance de ce que nous risquons de perdre. Il invite à ne pas contourner ou éviter le débat mais à l'assumer car les camps scolaires valent la peine que l'on se mobilise pour eux.

M. Michael FRANCESCATO regrette que l'on n'ait pas pu débattre plus rapidement sur le fond, car il y avait d'autres possibilités de débattre sur le fond, qu'il a proposé cet après-midi à la cheffe de groupe des Vert·e·s mais cela n'a pas été entendu. Une interpellation relativement simple aurait pu être déposée auprès de la Municipalité qui aurait pu répondre séance tenante et le Conseil aurait pu déposer une résolution qui aurait soutenu la Municipalité à défendre la remise en place de ces camps ou amener du soutien aux délégués pour avoir plus de poids lors du prochain Conseil intercommunal de l'ASIME pour le maintien de ces camps.

Hélas, on s'entête dans une voie qui n'est pas légale, quand bien même ces mêmes personnes sont bien plus pointilleuses sur les aspects légaux dans d'autres occasions. La responsabilité d'élu consiste également à respecter les différentes lois et règlements, en l'occurrence la Loi sur les communes, le règlement du Conseil communal qui précise que ce postulat n'est pas recevable et pas de la compétence du Conseil.

M. Stéphane DEWARRAT rappelle l'article 66 du règlement du Conseil communal qui dit à la lettre a « [Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative] en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ». Pour lui, soit on accepte que les enfants ne partent plus en camp et on refuse ce postulat mais il ne pense pas que la Municipalité puisse appuyer cette idée. Elle peut aussi inviter l'ASIME et le CODIR de l'ASIME à en faire plus pour ces camps scolaires en répondant à ce postulat par un rapport d'une ou deux pages. Il pense que les demandes de la population doivent être entendues par le biais de ce Conseil.

M. Vincent CORNUT revient sur les propos de M. Francescato et le rejoint dans la nécessité de respecter les règles et d'éviter des démarches administratives inutiles et c'est dans ce sens que va le postulat, car la demande est claire, il ne sort pas du cadre légal, il respecte pleinement nos règles et ne demande pas une étude coûteuse et ce n'est pas une surcharge pour l'administration.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la recevabilité du postulat : 45 OUI, 22 NON et 16 abstentions

Mme la Présidente Floriane Wyss ouvre maintenant la discussion sur le fond du postulat.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER croit que, sur le fond, tout le monde est d'accord. L'ASIME pinaille pour 3 francs 6 sous pour vouloir montrer qui commande, pour s'opposer de manière

larvée à des règlements cantonaux qui deviennent de plus en plus intrusifs, qui exigent de plus en plus d'encadrement et de monde, dont acte. En définitive, il propose d'aller de l'avant et de dire clairement « oui on veut des camps ». Et si cela ne tient qu'à la mise en place de quelques étudiants ou encadrants en plus, faisons-le.

Malgré tout, quant au vote de tout à l'heure, il regrette de voir qu'un Conseil communal décide une mesure contre les dispositions légales uniquement pour faire de la politique de petit drapeau et de dire « j'avais raison ». Il rappelle qu'au sein d'un Conseil communal, nous avons la responsabilité de respecter le cadre légal et donc trier et refuser un objet qui n'est pas recevable. Il ne cautionne pas l'insoumission mais soutient le fond du postulat.

M. Yvan CHRISTINET relève que si l'on est tous d'accord, il ne se passe rien. La Commune de Morges fait partie de l'ASIME, elle peut motiver les 'décidants' de l'ASIME à prendre la bonne décision. La forme n'est peut-être pas la plus adaptée, il en convient. On trouve des sommes importantes pour le sport ou les bâtiments scolaires mais pour ce thème-là on a de la peine à trouver un chemin. Il demande de l'action, que ce sujet prenne vie pour les enfants et compte sur l'implication de la Municipalité et des délégués à l'ASIME.

M. le Municipal Vincent JAKES intervient en accord avec Mme la Syndique car il fait partie du comité de direction de l'ASIME, tout comme Mme Morandi. Il ne peut plus à ce stade laisser dire que l'ASIME ne fait rien, n'agit pas et est insensible au problème. Il lit une partie du texte remis à toutes les Municipalités de l'ASIME validé par le CODIR de l'ASIME au début du mois d'avril, pour donner un semblant d'objectivité aux problèmes qui ont été soulevés.

« Dans le cadre des établissements de l'ASIME, la pratique historique consiste à offrir la possibilité aux élèves de partir en camps à la Vallée de Joux une fois par demi-cycle, soit tous les deux ans. À l'époque aux Grandes-Roches puis, depuis 2018, au Centre Marcel Barbey (CMB).

Les classes montent en principe par deux, le Centre étant dimensionné pour accueillir 48 enfants et le nombre d'accompagnant·e·s nécessaire. Il arrive toutefois régulièrement que les classes ne soient accompagnées que par les enseignant·e·s, soit deux adultes, faute d'avoir trouvé les aides nécessaires.

Cette pratique ne pose pas de problèmes particuliers en journée, notre équipe d'animateurs sur place assurant la conduite des activités avec les enfants de 07h30 à 22h00.

En revanche, au regard de la Décision n° 164 (Décision du DEF), la situation nocturne pose un problème, puisque celle-ci exige un accompagnement supplémentaire, soit un second adulte par classe pour les degrés 1P-6P et un adulte pour deux classes pour les degrés 7P-8P.

Lorsque les accompagnant·e·s sont des enseignant·e·s, leurs heures sont rémunérées par les Directions d'établissement selon le budget cantonal à disposition.

Or, celui-ci étant limité, il n'est pas possible pour les Directions d'établissement de financer l'accompagnement de tous les camps. La priorité est par ailleurs donnée aux classes de 1-2P qui sont systématiquement encadrées par deux adultes (par classe).

Toutefois, jusqu'à présent, chacun·e s'organisait comme il le pouvait et, dans les cas particuliers, l'excellente coopération entre les Directions d'établissement et l'ASIME permettait de trouver des solutions.

Dans le courant du mois de mars 2024, la société pédagogique vaudoise (SPV) a été contactée par un·e enseignant·e qui dénonçait le fait de devoir partir en camp tout·e seul·e, faute d'avoir trouvé un accompagnement.

Le Secrétaire général de la SPV a ainsi interpellé la Direction scolaire concernée, afin de lui signifier le non-respect des dispositions de la Décision n° 164 et l'enjoindre à 'corriger le tir'.

Dès ce moment, les deux Directions d'établissement primaire ont dû se résoudre à limiter le nombre de camps en fonction du budget à leur disposition et décision a été prise pour l'année scolaire 2024-2025 de financer uniquement les accompagnant·e·s des camps aux classes de 5P (soit 13 classes), ceci dans l'attente de trouver une résolution à la problématique soulevée.

Cependant, il a été donné aux enseignant·e·s des autres degrés la possibilité de participer à un camp au Centre Marcel Barbey, à condition de trouver par leurs propres moyens un·e ou deux accompagnant·e·s bénévoles selon le degré scolaire.

Parallèlement, l'ASIME a immédiatement fait savoir sa décision d'accueillir ces accompagnant·e·s bénévoles gracieusement et de prendre en charge les frais administratifs découlant d'une telle organisation.

Les Directions d'établissement ont très rapidement communiqué la situation au corps enseignant, en spécifiant également les modalités d'inscription aux camps et le soutien de l'ASIME.

Malgré toutes les explications fournies, à de multiples reprises, aux enseignant·e·s, l'incompréhension demeure et des interprétations erronées ont pris le pas sur la réalité, créant ainsi un climat désagréable et ouvrant le champ à des polémiques inutiles.

À la rentrée scolaire, l'ASIME a mis sous contrat un collaborateur-auxiliaire qui pourra effectuer ce que l'on appelle de la 'garde passive', dans le cas où un·e enseignant·e devant effectuer un camp au Centre Marcel Barbey ne trouvait pas d'accompagnant·e.

Par ailleurs, nous avons exploré d'autres pistes, notamment auprès des étudiant·e·s qui travaillent régulièrement pour l'ASIME, que ce soit aux Devoirs surveillés ou en qualité de moniteurs-trices durant les colonies de vacances, ainsi qu'auprès d'autres étudiant·e·s domicilié·e·s à la Vallée de Joux.

Enfin, il est peut-être utile de préciser que, contrairement à ce qui a pu être suggéré par certain·e·s, les Directions d'établissement, les Communes, le Canton et l'ASIME ne se renvoient pas la balle, mais se conforment clairement au champ des compétences et responsabilités défini par les dispositions légales en vigueur.

Quoi qu'il en soit, on note aussi beaucoup d'émotionnel dans cette situation et une illustration par les chiffres peut certainement relativiser l'ampleur du problème :

Année scolaire 2023-2024 – 36 semaines de camps scolaires (2 classes par semaine)

- ⇒ 51 classes de l'ASIME
- ⇒ 17 classes de l'extérieur
- ⇒ 4 classes de Prilly (échange CMB vs. Barboleusaz / historique)

Année scolaire 2024-2025 – 29 semaines de camps scolaires (2 classes par semaine – 7 semaines de fermeture planifiées pour cause de travaux*)

- ⇒ 38 classes de l'ASIME
- ⇒ 12 classes de l'extérieur
- ⇒ 4 classes de Prilly (échange CMB vs. Barboleusaz / historique)

Si l'on tient compte des 13 classes de 5P qui sont inscrites pour un camp pour l'année scolaire en cours, on constate tout de même que 25 classes de degrés divers se sont également organisées de manière à pouvoir partir en camps avec des accompagnant·e·s.

À ce propos, il y a lieu de relever le fait que l'ouverture des réservations de camps à des classes extérieures ne se fait qu'à partir du moment où la planification en collaboration avec les Directions d'établissement de Morges Est et Morges Ouest est bouclée. Les classes de

l'ASIME étant prioritaires, aucune classe provenant d'un autre établissement ne peut se voir accorder la disponibilité de notre Centre avant celles-ci.

Enfin, le Comité de direction, en collaboration avec les Directions scolaires concernées, poursuit l'étude des différentes pistes qui puissent permettre de reprendre le rythme des camps tel qu'il prévalait jusqu'à présent et ceci dès la prochaine rentrée scolaire. »

Comme dit en préambule, cette communication était prévue et destinée au Conseil intercommunal et il a fallu l'envoyer de manière un peu anticipée aux Municipalités. Mais comme le débat s'est ouvert ce soir, il s'est permis de transmettre ce texte pour que le Conseil communal puisse prendre la mesure du problème et voir que l'ASIME n'est pas passive. Elle a mis en place des solutions, du personnel et de l'argent. Il pense, à titre personnel, et au nom du Comité de Direction de l'ASIME, que s'il reste des points sensibles ou des aspérités à régler cela sera fait.

Maintenant, en tant que Municipal de la Ville de Morges il ne va pas pouvoir en faire plus que de travailler pour le bien des enfants et de l'ASIME au sein du Conseil intercommunal et du Comité de Direction de l'ASIME.

M. Vincent CORNUT remercie M. Jaques mais remet en question la bonne communication évoquée par M. Jaques puisqu'on n'était pas au courant de ce qui a été mis en place. Il aimerait connaître de quelles pistes il s'agit lorsqu'il entend que l'étude d'autres pistes est poursuivie, car les enseignants n'en ont pas entendu parler. Il revient sur les 25 classes qui se sont organisées pour partir en camp avec des accompagnants. Il se demande à quel prix puisque les enseignants de 7P et 8P de l'établissement de Morges Est ont fait une lettre à l'ASIME et à leur Direction en expliquant que le fonctionnement était inacceptable et invivable puisque faute de trouver des accompagnants – car il est compliqué de demander à une personne qui a 5 semaines de vacances par année, alors qu'un enseignant en a 14, de poser ses vacances pour accompagner un groupe de 20 enfants qu'elle ne connaît pas – les enseignants se sont remplacés entre eux et cela s'est avéré irréalisable. En outre, il ne comprend pas comment l'école publique peut fonctionner sur la base du volontariat même pour les camps.

M. Stéphane DEWARRAT remercie M. Vincent Jaques pour ses explications et relève que certains points ne sont pas en accord avec ce qu'il a entendu sur le terrain mais ce qui compte c'est que le nombre de classes qui partiront en camp sur l'année scolaire 2025-2026 soit au moins équivalent à l'année 2023-2024, voire une compensation pour les quelques classes qui ne sont pas parties en camp cette année.

Il entend M. Vincent Cornut dire du côté des enseignants de Morges-Est qu'ils n'auraient pas reçu l'information. En tant que parent, juste après la réunion des parents convoqué par les enseignants, du début de l'année scolaire, M. Dewarrat était intervenu au niveau de la Direction de Morges-Ouest et durant laquelle de nombreuses explications juridiques et légales lui avaient été fournies sur la problématique des camps sans pour autant répondre à ses questions. Il vient d'entendre la réponse ce soir, que cela bouge.

Cela l'amène aussi à se questionner sur le fonctionnement de l'ASIME qui a deux séances de Conseil intercommunal par année, une à fin septembre, l'autre à fin mai, il se passe 8 à 9 mois et aucune information officielle ne circule. M. Jaques nous fait la primeur d'une information qui aurait dû être donnée à l'ASIME et il se réjouit que ça bouge, il se réjouit d'avance pour les enfants.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la prise en considération du postulat : 54 OUI, 8 NON et 19 abstentions

8. Postulat du groupe PSIG « Pour lutter contre le sans-abrisme, une politique intercommunale et coordonnée des hébergements d'urgence » – Analyse de recevabilité du Bureau et détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce que dans sa séance du 30 avril, le Bureau a conclu à la recevabilité du postulat.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

Mme Camille ROBERT précise que ce postulat a été déposé dans le cadre d'un groupe de travail avec le collectif 43 m². Ce postulat a été déposé à Morges mais également à Lausanne, Vevey et Yverdon. Sauf erreur de sa part le Conseil communal d'Yverdon a déjà accepté ce postulat. Elle donne cette information dans la mesure où le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité d'étudier l'opportunité de créer un groupe de travail intercommunal sur ces questions et ce que la Municipalité de Morges pourrait faire c'est prendre contact avec ces communes qui ont reçu plus ou moins le même texte et qui demande la même chose.

Mme la Présidente Floriane Wyss propose, avant de voter sur la prise en considération du postulat et comme cela a toujours été fait lorsque le postulat était déclaré recevable par le Bureau, de constater la recevabilité sans passer par le vote.

Puisque la parole n'est pas demandée, le postulat est déclaré recevable par le Conseil.

Vote sur la prise en considération du postulat : 64 OUI et 19 abstentions

9. Initiatives des membres du Conseil communal

M. John MAURON lit le texte de l'interpellation intitulée « Résilience du réseau électrique » qui est annexé au procès-verbal.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce une réponse orale ce soir.

- **Réponse orale à la question de M. Jonathan Schopfer concernant l'installation de drapeaux suisse et vaudois à l'entrée de chaque bâtiment scolaire**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit le texte suivant :

« Lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2025, M. le Conseiller communal Jonathan Schopfer a posé une question relative à l'opportunité d'apposer un drapeau suisse ainsi qu'un drapeau vaudois à l'entrée de chaque bâtiment scolaire de la commune. Il a évoqué l'importance des valeurs transmises à l'école publique et le symbole que peuvent représenter ces drapeaux en matière de cohésion nationale et cantonale.

La Municipalité remercie M. Schopfer pour sa question, et lui répond comme suit :

L'école publique est, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), un espace régi par le principe de neutralité politique, religieuse et idéologique. Cette neutralité garantit que l'école reste un lieu d'accueil, d'ouverture et d'égalité pour toutes et tous, indépendamment des origines, convictions ou appartenances.

Si les drapeaux suisse et vaudois représentent sans aucun doute des symboles importants de notre État de droit, leur présence systématique à l'entrée des bâtiments scolaires n'est pas une pratique actuellement répandue dans notre canton. Elle pourrait être perçue, dans certains contextes, comme une forme de signal politique ou identitaire, à rebours des principes d'inclusivité qui fondent l'école publique. Par ailleurs, une telle mesure, si elle devait être envisagée, relèverait probablement d'une directive cantonale ou d'un cadre harmonisé, afin de garantir une application cohérente sur l'ensemble du territoire. À ce jour, ni le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), ni les communes voisines n'ont établi de directives allant dans ce sens.

Enfin, la Municipalité estime que les valeurs fondamentales de notre démocratie, de respect, de vivre-ensemble et de tolérance sont déjà pleinement transmises dans le cadre de l'enseignement et des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires de Morges. Ces valeurs sont incarnées par l'action quotidienne du corps enseignant, que la Municipalité tient également à remercier pour son engagement constant.

Dans ce contexte, et tenant compte du fait que l'Hôtel-de-Ville arbore d'ores et déjà fièrement les drapeaux suisse, vaudois et morgien en de nombreuses occasions, la Municipalité ne juge pas nécessaire de donner suite à la proposition formulée par M. le Conseiller communal. »

M. Jonathan SCHOPFER remercie la Municipalité pour sa réponse.

11. Simples questions, vœux et divers

Mme Aude JARDIN s'exprime en ces termes :

« Au collège de la Burtignière, il semble récurrent que les parents rapportent des problèmes concernant le manque d'encadrement.

En effet, contrairement aux autres collèges, la Burtignière ne bénéficie pas de la surveillance de professionnels, une fois le repas terminé les enfants ont donc le loisir de rester s'ils le souhaitent faire leurs devoirs ou, d'aller fumer, de regarder des choses inappropriées sur internet à l'abri de toute surveillance et de zoner autour du collège. Ses questions sont les suivantes :

1. La Municipalité est-elle au courant de ces problèmes ?
2. A-t-elle les ressources pour répondre à ces problèmes ? »

M. Jonathan SCHOPFER revient sur la réponse qui lui a été donnée lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2024 concernant l'accessibilité des défibrillateurs mis en place dans la commune. Plus d'une année après, force est de constater que la situation reste inchangée privant la population d'un accès libre à des équipements qui peuvent sauver des vies. Il est légitime de s'interroger, que faut-il de plus pour agir dans un domaine aussi vital que la sécurité publique. Il pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Où en est l'étude technique et financière annoncée sensée être approfondie ?
2. Est-il prévu que tous les défibrillateurs que la commune met à disposition soient accessibles 24h/24h et 7/7 jours sans restriction ?

Il rappelle les propos cités par la Municipalité *pour accroître encore d'avantage la sécurité du public en lui offrant un accès ininterrompu à ces dispositifs de sauvetage vitaux*, dans des paroles claires et des actes concrets la sécurité des Morgiens mérite mieux que l'attente.

M. William CORNELIUS indique que la Commune de Morges met actuellement à l'enquête publique la mise en conformité LHAND des arrêts de bus Bellevue sur l'avenue de Chanel, devant le collège du même nom. Bien qu'il salue cette mise en conformité LHAND, il s'étonne de cette mise à l'enquête alors que Mme la Syndique a affirmé lors du Conseil communal du 4 décembre 2024, revenir cette année devant le Conseil avec un projet de sécurisation de l'entier de l'avenue en zone 30. Ses questions sont les suivantes :

1. Est-ce que ce projet est susceptible d'entraver un futur projet de sécurisation de l'avenue de Chanel en zone 30 ?
2. N'aurait-il pas été plus judicieux d'intégrer cette mise en conformité LHAND dans le cadre du projet de sécurisation de l'avenue de Chanel afin d'avoir un projet plus cohérent, d'optimiser les coûts et réduire les chantiers, en étant conscient que cela aurait retardé la mise en conformité LHAND de ces arrêts de bus.

Mme Véronique DESSAUX HADORN s'exprime en ces termes :

« La Suisse recycle actuellement seulement 10% des plastiques contre 60% en Allemagne et ceux-ci sont composés à 90% de bouteilles en PET. La motion Dobler 'doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire' a été adoptée par le Parlement en 2021. Aujourd'hui encore, la majorité des plastiques se retrouvent dans les sacs de déchets ménagers. L'entreprise Leo Recycle basée à Grandson a été fondée en 2024 dans le but de collecter, trier et dans un second temps de recycler les emballages plastique et briques à boissons de manière locale. Les emballages concernés sont par exemples emballages en plastique et briques à boissons, films autour des magazines, films d'emballage à bulles, sachets et sacs en plastique, flacons pour cosmétiques, barquettes pour fruits et légumes, bacs de glace, bouteille de produits laitiers, de lessive, de nettoyage, de produits d'hygiène, de vinaigre ou d'huile.

L'entreprise Leo Recycle propose des sacs de collecte dédiés uniquement aux plastiques, ce qui permet à tout un chacun de contribuer activement à la conservation de nos ressources naturelles. Les plastiques collectés sont triés localement à Grandson puis sont transformés en matériaux recyclés ou si cela n'est pas possible valorisé énergétiquement pour produire de l'électricité ou du chauffage.

Afin qu'un tri et recyclage se fasse de manière efficace il semble indispensable que les communes s'engagent dans ce genre de projet c'est déjà le cas de la commune d'Yverdon. »

Ses questions sont les suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité a connaissance de l'entreprise Leo Recycle ?
2. Est-ce que des renseignements ont déjà été pris auprès de cette entreprise afin d'étudier la mise en place de la collecte de plastique et des briques à boissons à Morges ?
3. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager la mise en place d'un système de collecte exhaustif et gratuit des plastiques traités par l'entreprise ?
4. Est-ce que la Municipalité pourrait organiser des points de collecte à la déchetterie, éco points ou tout autre endroit jugé approprié ?

Mme Laetitia MORANDI, grâce au professionnalisme de ses collaborateurs qui suivent le débat en direct et lui ont transmis les informations, peut répondre partiellement à M. Jonathan Schopfer que deux défibrillateurs ont été posés à l'extérieur des bâtiments communaux, un à Riond-Bosson 9 et un près des WC publics du CNM. Le suivant va être posé d'ici à trois semaines sur le site de Beausobre. La réflexion se poursuit pour l'acquisition de ces défibrillateurs dans le secteur Gracieuse, Burtignière, Chanel, Couvaloup et Seigneux.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 22h10.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Interpellation du groupe PLR « Résilience du réseau électrique »

Interpellation au Conseil Communal de Morges : Résilience du Réseau Électrique

Notre conseil a interrogé le suivi de la Stratégie énergétique 2035 (SE-2035). Plusieurs interventions ont porté sur les vecteurs de suivi et la visualisation de l'atteinte des objectifs. Le site en question, www.morges.ch/indicateurs, est très explicite et contient énormément d'informations (nous en remercions les auteurs).

Depuis 2017, la consommation d'électricité a diminué de 8 %, soit environ 1 % par an*. Dans la même période, la production d'électricité renouvelable à Morges a quintuplé et les surfaces des installations photovoltaïques ont été multipliées par 10.

Dans un contexte de transition énergétique et d'augmentation des besoins en électricité (notamment liés à l'essor des énergies renouvelables, des véhicules électriques et des équipements numériques), **il est crucial d'assurer la résilience et l'efficacité du réseau électrique de la ville de Morges. La transition énergétique requiert un réseau solide.** Les risques de surcharge potentielle du réseau appellent à des mesures proactives pour garantir la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement.

Les médias ont largement couvert les pannes de courant survenues en Espagne et au Portugal, ainsi que la paralysie de l'aéroport de Heathrow.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'état du réseau électrique et de sa résilience, j'aimerais poser les questions suivantes à la municipalité :

1. À qui incombe la responsabilité de la gestion et du maintien et de ce fait de la résilience du réseau électrique de la ville ?
2. Quelle est l'évaluation actuelle de la capacité et de la résilience du réseau électrique de la ville à faire face à une augmentation significative de la demande en électricité, notamment lors des périodes de pointe ?
3. Quelles analyses récentes ou périodiques ont été menées pour identifier les points faibles ou les risques de surcharge du réseau électrique communal ?
4. Quelles mesures concrètes ont été mises en place pour améliorer la résilience du réseau électrique face aux fluctuations liées aux énergies renouvelables (p.ex. l'intégration de panneaux solaires, station de recharge pour mobilité douce / vhc, etc.) et en fonction de la croissance démographique ?

Je vous en remercie.

Morges, 7.5.2025

Au nom du PLR - John C. Mauron

* En 2017, 15'839 habitants consommaient 225 mio de kWh. En 2023, 17'755 habitants consommaient 207 mio de kWh (cf. www.morges.ch/indicateurs).